

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



Note de présentation brève et synthétique retraçant
les informations financières essentielles

Compte administratif 2023

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2024



SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement.

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les recettes réelles d'investissement.

2.2 Les dépenses réelles d'investissement.

3. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les chiffres 2023.

4. LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

Les données financières.

5. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Les données chiffrées par année.

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE :

6. BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultats 2023.

7. BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'Atelier »

Résultats 2023.

8. BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE DE TOURISME

Résultats 2023.

L'Article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est obligatoirement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Le compte administratif est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligation d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la Collectivité sur l'exercice.

- La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la Collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.
- La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la Collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et des emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la Commune de Gramat.

➤ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

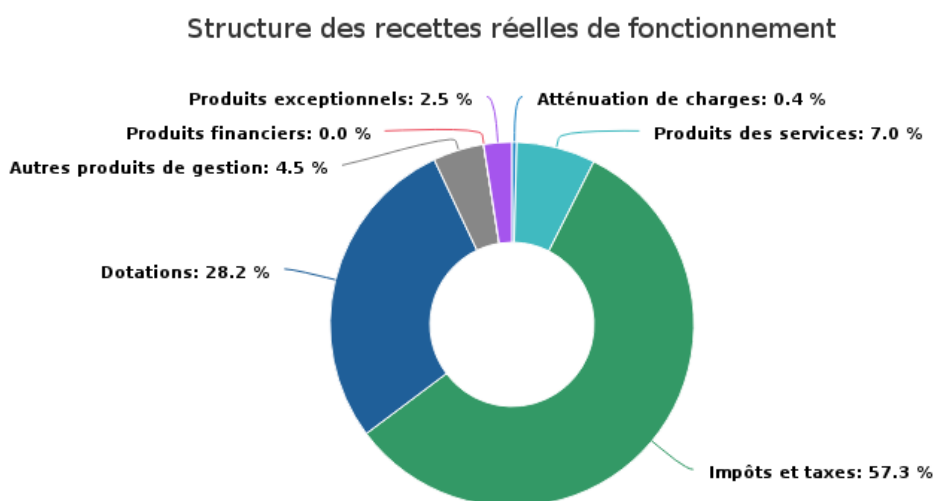
1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement.

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la Collectivité. Ainsi, au niveau des différentes recettes, nous pouvons retrouver principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 093 397 €, elles étaient de 3 707 215 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :



<u>Année</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022-2023</u>
Impôts / taxes	2 035 982 €	2 132 489 €	2 346 709 €	10 %
Dotations, subventions ou participations	919 443 €	956 974 €	1 154 655 €	20,6 %
Recettes d'exploitation	557 035 €	564 471 €	472 860 €	-16,2 %
Autres recettes	269 447 €	53 279 €	119 170 €	123,6 %
<u>Total Recettes de fonctionnement</u>	3 781 910 €	3 707 215 €	4 093 397 €	10,4 %

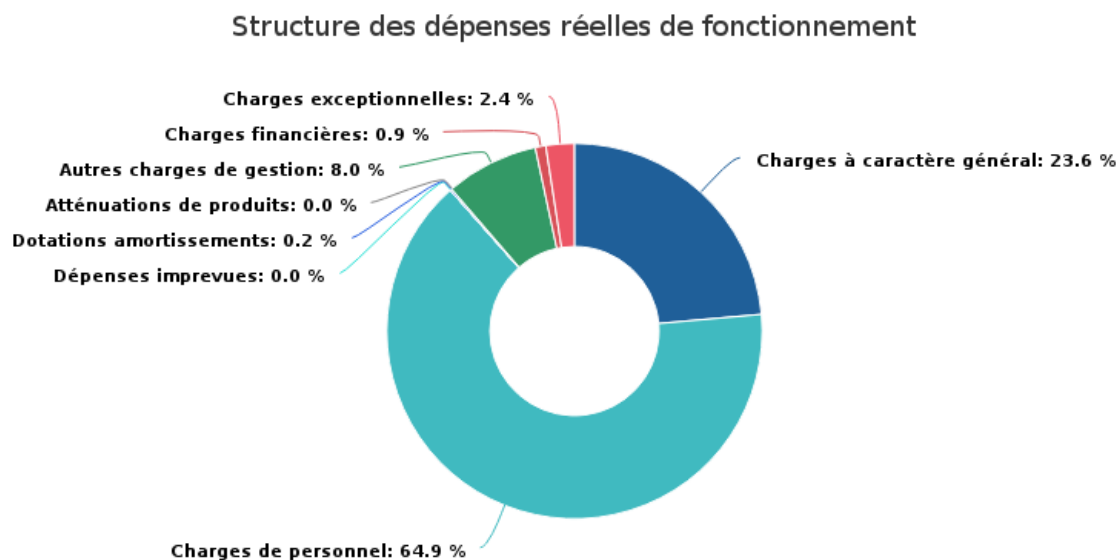
1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles représentent toutes les dépenses récurrentes de la Collectivité, à savoir principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 3 169 876 €, elles étaient de 3 282 699 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :



<u>Année</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022-2023</u>
Charges de gestion	948 667 €	1 056 496 €	1 000 620 €	-5,2 %
Charges de personnel	1 927 948 €	2 131 960 €	2 058 229 €	-3,4 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	19 808 €	19 202 €	28 765 €	49,8 %
Autres dépenses	78 458 €	75 040 €	82 259 €	9,6 %
<u>Total Dépenses de fonctionnement</u>	2 974 883 €	3 282 699 €	3 169 876 €	-3,4 %

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

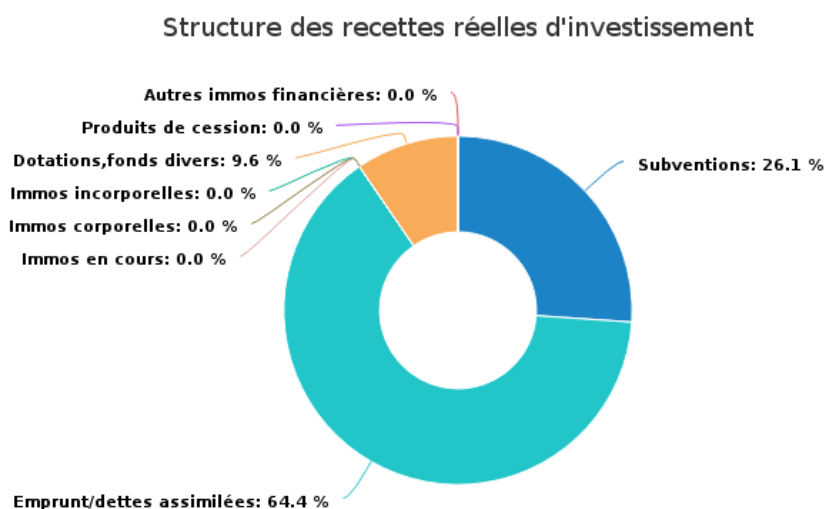
A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la Collectivité.

2.1. Les recettes réelles d'investissement.

Concernant les recettes d'investissement, nous pouvons distinguer principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, etc....) ;
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement, c/1068) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 553 592 €, elles étaient de 1 136 710 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :



<u>Année</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022-2023</u>
Subventions d'investissement	489 511 €	186 736 €	405 216 €	116,9 %
Emprunt et dettes assimilées	490 000 €	501 000 €	1 000 000 €	99,6 %
Dotations, fonds divers et réserves	350 098 €	448 974 €	148 375	-66,9 %
<i>Dont c/1068</i>	<i>146 980 €</i>	<i>150 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>-100 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
<u>Total recettes d'investissement</u>	1 329 610 €	1 136 710 €	1 553 592 €	36,6 %

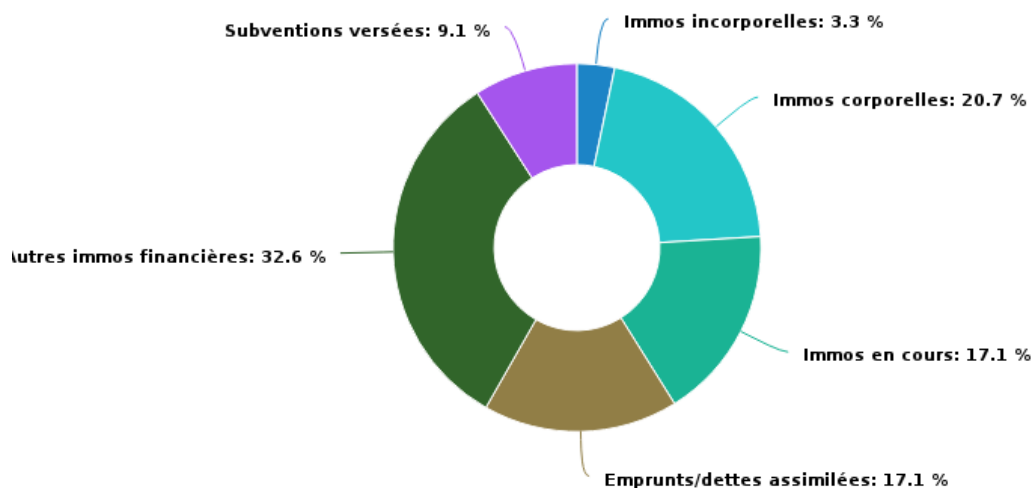
2.2. Les dépenses réelles d'investissement.

S'agissant des dépenses d'investissement, nous pouvons retrouver majoritairement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à la somme totale de 616 103 €, elles étaient de 1 048 222 € en 2022.

Structure des dépenses réelles d'investissement



<u>Année</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022-2023</u>
Immobilisations incorporelles	1 866 €	24 275 €	20 250 €	-16,5 %
Immobilisations corporelles	115 016 €	514 916 €	127 063 €	-75,32%
Immobilisations en cours	431 057 €	259 123 €	104 529 €	-59,6 %
Emprunts et dettes assimilées	363 399 €	194 099 €	104 955 €	-45,9 %
Autres dépenses d'investissement	17 000 €	55 806 €	259 305 €	364,6 %
Total dépenses d'investissement	928 339 €	1 048 222 €	616 103 €	-41,22 %

3. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les chiffres 2023.

<u>Réalisations de l'exercice</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde d'exécution</u>
Section de fonctionnement	3 897 985 €	4 299 253 €	401 268 €
Section d'investissement	849 757 €	2 309 499 €	1 459 742 €
Total	4 747 742 €	6 608 752 €	1 861 010 €

<u>Reports</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde d'exécution</u>
Section de fonctionnement	0 €	347 514 €	-
Section d'investissement	0 €	781 972 €	-

<u>Total Réalisations + reports</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde d'exécution</u>
Section de fonctionnement	3 897 985 €	4 646 767 €	748 782 €
Section d'investissement	849 757 €	3 091 471 €	2 241 714 €

<u>Restes à Réaliser</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde d'exécution</u>
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

<u>Résultats totaux</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde d'exécution</u>
Section de fonctionnement	3 897 985 €	4 646 767 €	748 782 €
Section d'investissement	849 757 €	3 091 471 €	2 241 714 €
Total	4 747 742 €	7 738 238 €	2 990 496 €

4. LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

Les données financières.

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la Collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute correspond à l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation, c/775) et les charges réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

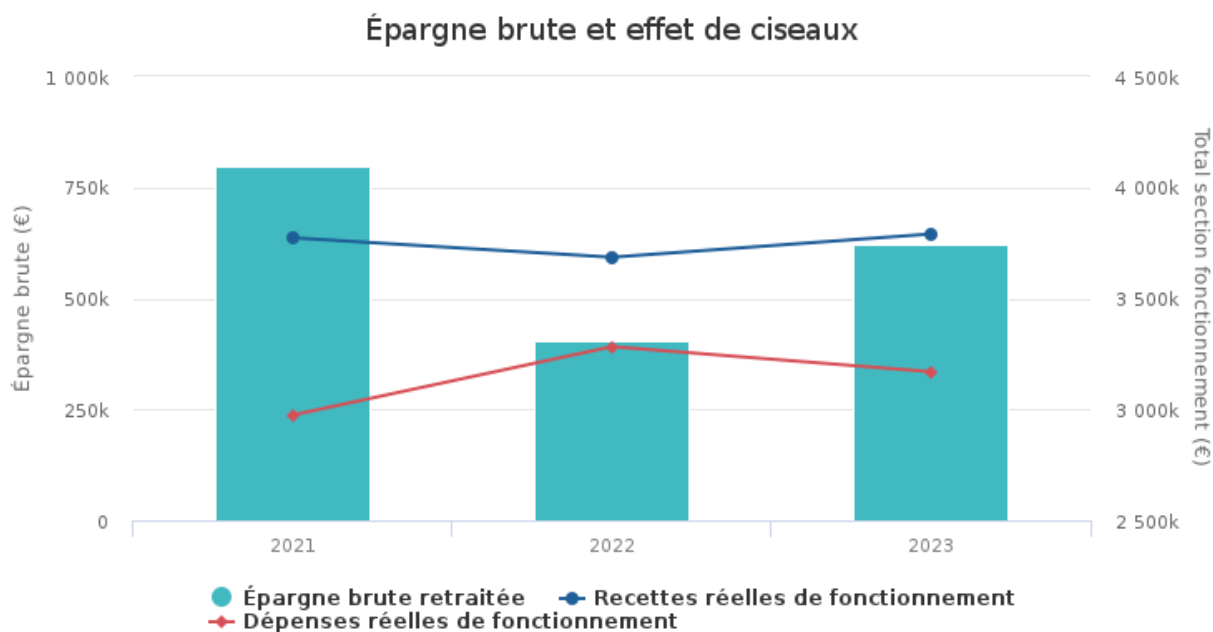
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des différents investissements.

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'Article L.1612-4 du CGCT si le montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser le capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la Commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

<u>Année</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022-2023 %</u>
Recettes Réelles de fonctionnement	3 781 910	3 707 215	4 093 397	10,42 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>237 113</i>	<i>27 594</i>	<i>101 610</i>	-
<i>Hors produits des cessions (c/775)</i>	<i>- 8 902</i>	<i>- 21 574</i>	<i>- 303 082</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 974 883	3 282 699	3 169 876	-3,44 %
<i>Dont charges exceptionnelles</i>	<i>78 458</i>	<i>75 040</i>	<i>77 318</i>	-
Epargne brute (€)	798 124	402 941	620 438	53,98%
Taux d'épargne brute %	21,15 %	10,93 %	16,37 %	-
Amortissement du capital de la dette	363 399 €	194 099 €	104 955 €	-
Epargne nette (€)	434 725 €	208 842 €	515 483 €	146,83%
Encours de dette	1 503 267 €	1 309 167 €	2 714 211 €	-
Capacité de désendettement	1,88	3,25	4,37	-

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec prise en compte des retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



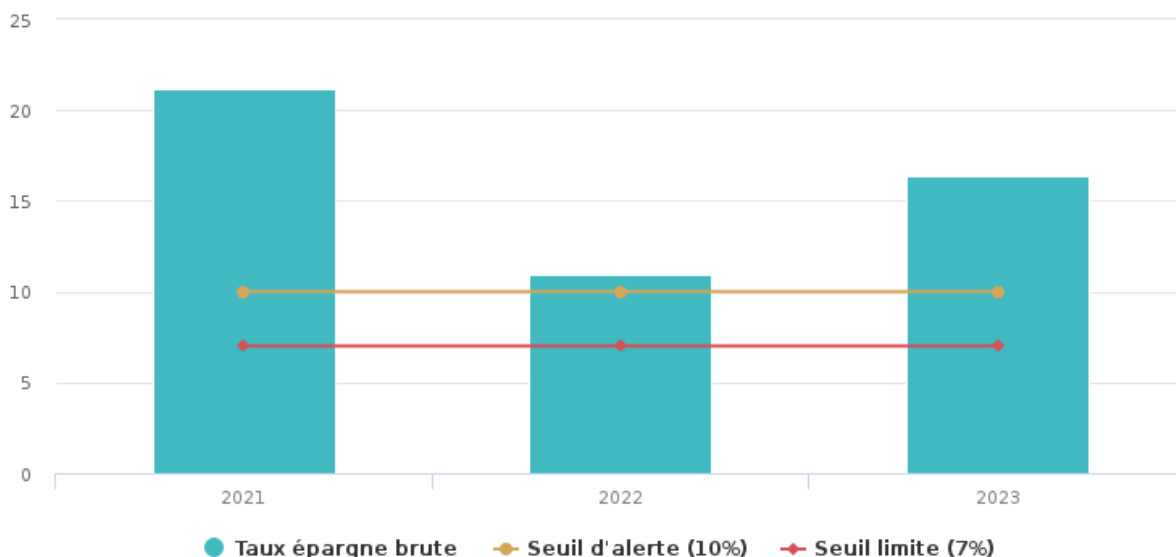
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la Collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage des recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont présentés dans le graphique ci-après. Le premier, à 10%, correspond à un premier avertissement ; la Collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

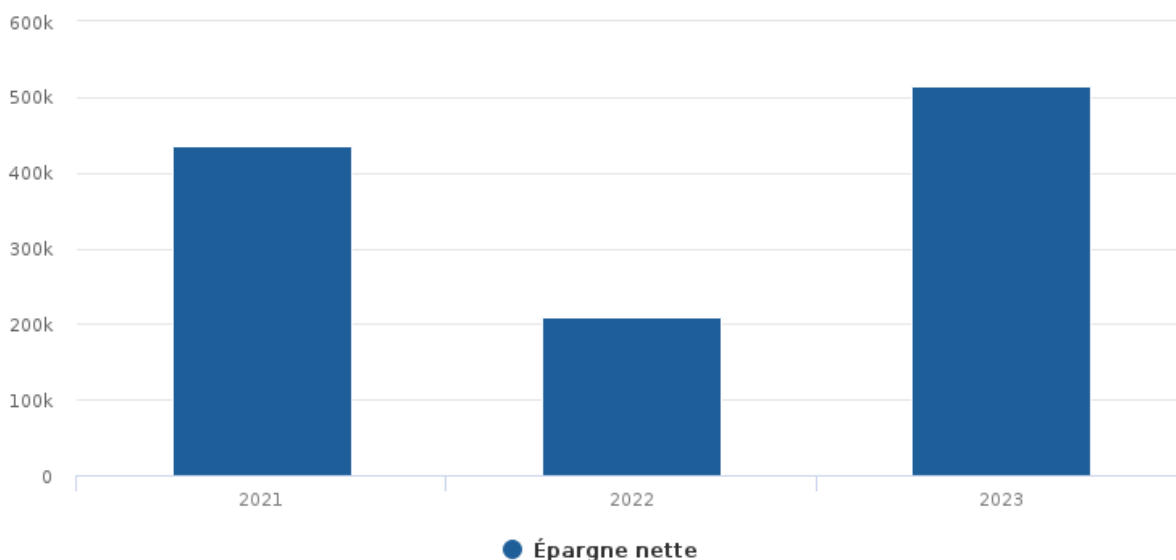
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente le seuil limite. En dessous de ce seuil, la Collectivité ne dégage plus suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2022 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette

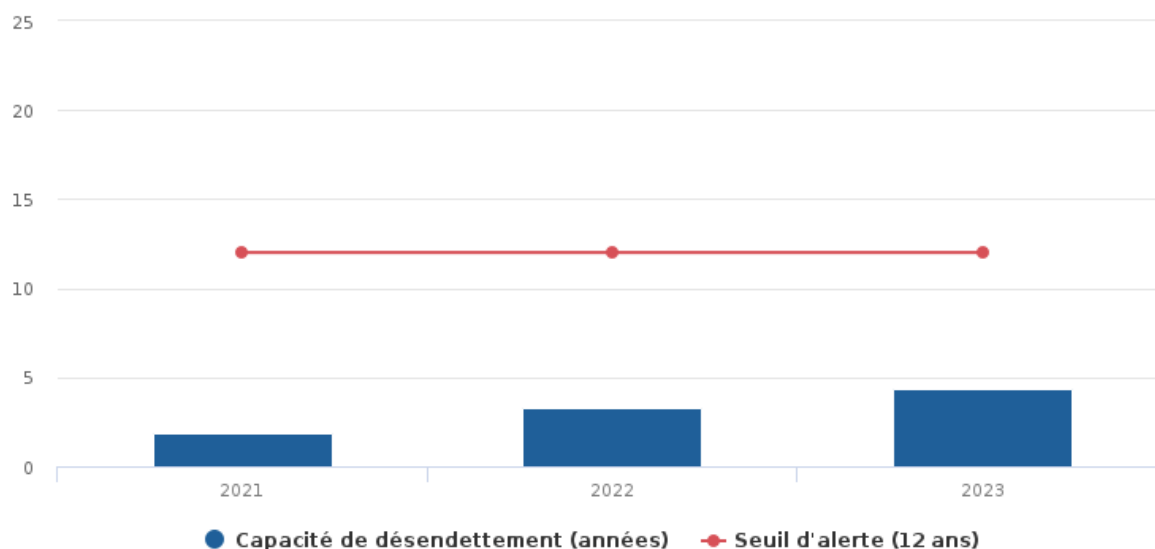


La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la Collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la Collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devra de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se forme alors et porte sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la Collectivité, notamment au niveau des établissements bancaires.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2022 (*bulletin d'information statistique de la DGCL 2022*).

Capacité de désendettement de la collectivité



5. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Les données chiffrées par année.

Le tableau ci-après présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période **2021 – 2023**.

<u>Ratios / Année</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
1 - DRF € / hab.	843,7	930,73	895,7
2 - Fiscalité directe € / hab.	545.7	567.64	626.38
3 - RRF € / hab.	1 072,58	1 051,1	1 156,65
4 – Dép. d'équipement € / hab.	155.4	226.34	71.16
5 - Dette / hab.	426,34	371,18	766,94
6 - DGF / hab.	160.99	165.68	176.7
7 – Dép. de personnel / DRF	64,81 %	58,73 %	67,26 %
8 - CMPF	116.17 %	118.86 %	118.52 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	88,27 %	90,05 %	84,94 %
10 – Dép. d'équipement / RRF	14,49 %	21,53 %	6,15 %
11 - Encours de la dette /RRF	39,75 %	35,31 %	66,31 %

➤ BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

6. BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultats 2023.

<u>Libellé</u>	<u>FONCTIONNEMENT (en €)</u>		<u>INVESTISSEMENT (en €)</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultats reportés :	-	532 659,46	-	1 031 728,29
Réalisations de l'exercice :	215 986,46	567 149,72	69 206,26	147 515,18
Totaux :	215 986,46	1 099 809,18	69 206,26	1 179 243,47
Résultat de clôture par section :	-	883 822,72	-	1 110 037,21

7. BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'Atelier »

Résultats 2023.

<u>Libellé</u>	<u>FONCTIONNEMENT (en €)</u>		<u>INVESTISSEMENT (en €)</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultats reportés :	-	30 552,12	-	19 869,87
Réalisation de l'exercice :	181 597,02	204 764,75	9 722,13	24 786,33
Totaux :	181 597,02	235 316,87	9 722,13	44 656,20
Résultat de clôture par section :	-	53 719,85	-	34 934,07

8. BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE DE TOURISME « Les Ségalières »

Résultats 2023.

<u>Libellé</u>	<u>FONCTIONNEMENT (en €)</u>		<u>INVESTISSEMENT (en €)</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Résultats reportés :	-	13 893,72	10 517,10	-
Réalisation de l'exercice :	249 651,40	267 977,41	8 236,14	224 472,27
Totaux :	249 651,40	281 871,13	18 753,24	224 472,27
Résultat de clôture par section :	-	32 219,73	-	205 719,03